

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2013-333 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 2 avril 2013, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoquée par avis public en date du 18 mars 2013.

Présences : Les conseillères mesdames Danielle Elliott, Diane Aubut et messieurs Francis Perron, Mario Charest et Yves Vinette formant le quorum du Conseil sous la présidence de Germaine Leboeuf, mairesse suppléante.

Absent : Le maire Yvon Lafond.

Monsieur René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à cette assemblée.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

**1. Ouverture de l'assemblée publique**

- Mot de bienvenue

Madame Germaine Leboeuf, mairesse suppléante informe le but de cette assemblée publique de consultation.

- Explication des étapes

**2. Présentation du projet de règlement**

Présentation du projet de règlement numéro 2013-333 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Le directeur général/secrétaire-trésorier René Roy présente le projet de règlement et celui-ci explique en résumé qu'elles sont les modifications qui seront apportées dans le règlement de zonage, soit :

Il a pour objet de diviser la zone industrielle 135-I et d'y autoriser des usages industriels et commerciaux. La zone 166-I est créée sur une partie de la zone 135-I et cette zone est réduite en conséquence.

Les projets de règlement de zonage contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**3. Période de questions et commentaires**

Aucune intervention.

**4. Clôture de l'assemblée publique**

Madame la mairesse suppléante Germaine Leboeuf déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 04.

---

Germaine Leboeuf  
Mairesse suppléante

---

René Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier